

Compte-rendu de la réunion du 14 octobre 2022 du Comité de pilotage du projet REPERE
(Référentiel partagé sur les priorités de restauration des fonctionnalités des milieux
estuariens de la vallée de Seine-Aval)

La séance était présidée par Mme Béatrice STEFFAN – Secrétaire générale de la préfecture de la Seine-Maritime, représentant monsieur le préfet de la Région Normandie

Étaient présents :

Mme Emilie GITZHOFER – Préfecture de la Seine-Maritime – Cheffe du bureau de l'utilité publique et de l'environnement

M. Fabrice JARDIN – Sous-préfecture de Lisieux – Secrétaire général

M. Hugo LANGLOIS – Métropole Rouen Normandie – Conseiller communautaire et vice-président du syndicat mixte de gestion de la Seine normande

M. Eric HERBET – Communauté de communes interCaux Vexin – Président ; Président du GIP Seine-Aval

Mme Sandrine SAMSON – HAROPA PORT - Directrice du projet « transition écologique »

Mme Claire BERTOLONE – HAROPA PORT | Rouen, Cheffe du service environnement

Mme Natacha MASSU – HAROPA PORT | Le Havre, Cheffe du service environnement

M. Pierre BEAUDOUIN – HAROPA PORT | Le Havre, Chargé de mission environnement

Mme Elise AVENAS – GIP Seine Aval, Directrice

M. Manuel MUNTONI – GIP Seine Aval, Chargé de mission

M. Nicolas BACQ – GIP Seine Aval, Coordinateur des études

Mme Hélène REGNOUARD – Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie – Cheffe de la mission estuaire de la Seine

M. Arnaud DIARRA – Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie – Chargé de mission à la mission estuaire de la Seine

M. Laurent LEMONNIER – Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie – Chargé de mission au service ressources naturelles

Mme Ingrid MULLER – Communauté d'agglomération Caux Seine aggro – Chargée de mission aménagement et environnement

M. Yoann NAVASSE – Chambre régionale d'agriculture de Normandie – Chef de projet agroécologie

M. Frank NIVOIX – Conservatoire d'espaces naturels de Normandie – Directeur

M. Loïc BOULARD – Conservatoire d'espaces naturels de Normandie – Chargé de missions scientifiques secteur Vallée de Seine

M. Stéphane LEMONNIER – Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande – Chargé d'études gestion des milieux aquatiques et inondations

Mme Albane GUIGNARD-MARTIN – Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande – Directrice

M. Yann JONCOURT – Agence de l'eau Seine-Normandie – Chargé d'études

M. William BEDUCHAUD – Parc naturel régional des boucles de la Seine normande – Chargé de mission Natura 2000

Mme Annaïg POSTEC – Conservatoire du Littoral, délégation Normandie – Chargée de mission, référente estuaire de Seine et baie du Mont Saint-Michel

M. Bastien MARCIREAU – Syndicat des bassins versants Cailly-Aubette-Robec – Chargé d'études rivières et milieux aquatiques

M. Guillaume HENRION – Direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure - Responsable du pôle territorial de l'eau

Mme Gwenola DE ROTON – Office français de la biodiversité, délégation de façade maritime Manche mer du Nord – Chargée de mission habitats marins et fonctionnalités

M. Antonin GIMARD – Office français de la biodiversité, délégation de façade maritime Manche mer du Nord - Chargé de mission «Usages industriels, aménagements maritimes et gestion du milieu marin», référent Natura 2000 - Littoral Seine-Marin / Pays de Caux

M. Stéphane MILLIEN – Communauté de communes du pays de Honfleur Beuzeville - Directeur de l'aménagement et de l'environnement

M. Damien THIEBAULT – Conseil départemental de la Seine-Maritime – Responsable de la cellule espaces naturels sensibles

M. Damien SIMONNET – Conseil départemental du Calvados – Technicien gestionnaire milieux naturels

Mme Chantal DURECU – Chambre d'agriculture de la Seine-Maritime – Élu

Mme Valérie GENOUVILLE – Chambre d'agriculture de la Seine-Maritime – Cheffe de projet territorial Rouen-Seine

M. Martin BLANPAIN – Maison de l'estuaire – Directeur

M. Laurent COLASSE – Association SOS Mal de Seine – Président, représentant FNE Normandie

M. Maxime LE GRILL – Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie - Chargé de mission environnement sanitaire et bivalves

Mme Lucie RIVIERE – Fédération de la Seine-Maritime pour la pêche et la protection du milieu aquatique – Chargée d'études écologie des milieux aquatiques

M. Romain MATTON – Agence normande de la biodiversité et de développement durable – Chargé de mission

M. Pierre-Nicolas MALLARD – France Chimie Normandie – Responsable du service Santé Sécurité Environnement et Innovation Industrielle

M. Hervé GREAUME – Association Estuaire de Seine Vivant - Président

Introduction de séance par Madame Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture de la Seine-Maritime

Mme la secrétaire générale rappelle qu'au-delà des difficultés propres à tout projet, le contexte général a eu des impacts sur le bon déroulement du projet REPERE et notamment sur la dimension collective de sa dynamique, puisque les acteurs ne se sont pas réunis physiquement depuis la séance de juin 2019, et virtuellement depuis novembre 2020.

Il est donc important de relancer la dynamique du projet, à un moment opportun où des stratégies d'aménagement et de gestion de territoire de grande ampleur sont déjà ou seront très prochainement mises en place, la stratégie GEMAPI (gestion de l'eau et des milieux aquatiques et prévention des inondations) sur l'axe Seine notamment.

Mme la secrétaire générale précise que cette séance du comité a ainsi pour objectif de remobiliser les acteurs partenaires du projet REPERE. Elle présente également l'ordre du jour : le rappel du cadre général du projet, la présentation de quelques points spécifiques d'avancement, et point principal, un temps d'échanges prévu pour discuter des perspectives à se donner collectivement.

Séquence 1 : Présentation de la démarche : point d'avancement depuis le dernier comité de pilotage

Rappel du cadre du projet et synthèse des travaux réalisés (Arnaud DIARRA – DREAL Normandie) :

M. DIARRA présente succinctement la genèse du projet, ses objectifs principaux, son organisation générale et l'avancement des travaux. Il rappelle que l'on peut compter parmi les

principaux résultats atteints l'installation concrète d'une dynamique collective de réflexion et de discussion à propos de la restauration de l'estuaire de la Seine, qu'il convient de redynamiser après ces 2 années particulières.

L'ensemble des communications est disponible sur les sites internet de la DREAL Normandie et du GIP Seine-Aval :

- www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/projet-repere-r716.html
- www.seine-aval.fr/publication/etude-repere/

Nota : L'ensemble des présentations diffusées en séance sera également mis en ligne sur le site internet de la DREAL à l'adresse indiquée ci-dessus.

Retours d'expérience sur la restauration écologique en estuaire de Seine (Manuel MUNTONI – GIP Seine aval) :

M. MUNTONI présente le travail de retour d'expérience, mené par le GIP Seine-Aval, sur les projets de restauration dans l'estuaire de la Seine depuis les années 1990. Les projets de restauration recensés sont présentés et traduits par des indicateurs dans l'observatoire de l'estuaire de Seine (<https://observatoire-estuaire.seine-aval.fr/cartographie/thematique/5/motcle/38>). Parmi les éléments marquants, il peut ainsi être noté que :

- la quasi-totalité des projets de restauration a été menée par le biais de mesures environnementales liées à des projets d'aménagement, donc en réponse à des impacts causés à l'environnement ;
- le coût des mesures de restauration est d'autant plus important que les milieux sont dégradés ; À partir de la fin des années 1990 approximativement 60 millions d'euros ont été investis pour la restauration. Ce qui peut apparaître faible compte tenu des enjeux écologiques de l'estuaire et des coûts de projet qui ont déterminé les altérations du fonctionnement de l'écosystème estuarien ;
- de nombreux projets de restauration sont de petite taille (moins de 10 ha) alors que l'amélioration du fonctionnement écologique gagnerait en efficacité par la mise en œuvre de projets plus ambitieux, compte tenu de l'ampleur des pertes d'habitats naturels constatées ;
- la pérennisation des mesures de restauration (autonomie fonctionnelle) n'est pas toujours garantie ;
- le changement climatique n'est pas pris en compte lors de la définition des mesures de restauration.

M. MUNTONI pointe également le besoin de se saisir de la question de la priorisation des enjeux écologiques pour pouvoir définir une stratégie de développement pour l'estuaire, mentionnant notamment les difficultés auxquelles sont confrontés les gestionnaires ou porteurs de projets lorsqu'ils doivent choisir, par exemple, entre « patrimonialité » et « fonctionnalité ». La définition d'une stratégie globale initiée et portée politiquement permettra de répondre à ces difficultés. Il est aussi important de rappeler que la restauration peut aussi représenter une opportunité pour améliorer les services écosystémiques, citant par exemple l'atténuation du risque inondation.

Mme AVENAS précise que l'observatoire présenté a vocation à être enrichi par tous les éléments et nouveaux projets que les partenaires souhaiteraient y ajouter (le GIP Seine-Aval se tient à disposition des porteurs de projet pour ce faire).

M. LEMONNIER (SMGSN) estime que s'il est vrai que l'estuaire subit la « tyrannie des petits projets », ceux-ci participent tout de même à une amélioration globale, à l'image d'aménagements en pas japonais ; il convient donc de ne pas les empêcher mais plutôt de les coordonner.

Mise en place des sites ateliers (Arnaud DIARRA – DREAL Normandie) :

M. DIARRA rappelle les deux principes qui ont présidé au choix des sites ateliers en 2020 sur la base des propositions de projets des partenaires : 1- le potentiel de reproductibilité sur l'estuaire des réflexions à mener et 2- leur faisabilité.

M. DIARRA précise que les 12 sites ateliers prévus sur l'ensemble de l'estuaire sont basés sur des projets aux niveaux d'avancement divers, et que les travaux n'ont pas démarré sur tous les sites. Il rappelle également que cette liste de sites ateliers n'est pas fermée, et que les partenaires sont toujours invités à partager leurs nouvelles opportunités d'intervention et souhaits de développer des retours d'expérience.

Séquence 2 : Présentation de sites ateliers

Site atelier des îles de la Seine (Loïc BOULARD – conservatoire d'espaces naturels de Normandie) :

M. BOULARD présente le travail qui a été mené par le CEN Normandie pour établir un plan de gestion concernant 7 îles de Seine en amont de Rouen. Au cours de ce travail, la démarche REPERE a été utile pour établir le diagnostic du fonctionnement des différents secteurs et pour établir des objectifs de restauration sur les zones intertidales. Plusieurs questionnements restent à l'étude, comme les niveaux de contamination des sols à retenir selon les différentes actions de restauration envisageables, la gestion des déchets qui apparaîtront dans les secteurs ouverts aux eaux, et le point fondamental de la gouvernance à définir pour encadrer les choix à faire entre valorisation de la patrimonialité d'une part et valorisation du fonctionnement écologique du site d'autre part. M. BOULARD précise que les mesures prévues ici nécessiteront un appui opérationnel car elles sont menées en dehors de mesures environnementales de projets (ex mesures compensatoires).

Site atelier Port-Jérôme (Ingrid MULLER – Caux Seine Agglo et Yoann NAVASSE – Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie) :

Mme MULLER et M. NAVASSE présentent les travaux menés dans le cadre du site atelier de Port-Jérôme. Au sein d'un projet de mesures compensatoires consistant à restaurer des prairies humides en réponse à l'aménagement du secteur, l'équipe projet a cherché les possibilités d'expérimenter des solutions de cultures respectant les préconisations liées aux aspects environnementaux, à savoir la diminution du drainage sur la zone, le maintien d'un couvert végétal toute l'année et la mise en place de haies, d'hibernaculas et de mares.

Les solutions identifiées, roulements de prairies et de cultures conduites avec des itinéraires techniques d'agriculture de conservation, seront suivies selon des protocoles scientifiques et agronomiques en cours de définition pour pouvoir évaluer au bout de 6 ans, durée de l'expérimentation, si elles permettent des cultures viables économiquement tout en assurant de bons niveaux de fonctionnalité écologique. La CRAN précise que l'état de l'art sur les cultures en zones humides est pauvre et les études sur ce sujet d'intérêt pour les chambres d'agriculture. Elle précise que des réflexions sont en cours pour mener un projet de plus grande ampleur à moyen terme en s'appuyant sur l'exemple du port de Port-Jérôme.

M. GREAUME s'étonne que les parcelles agricoles soient toujours celles qui sont consommées pour les mesures compensatoires, contrairement aux secteurs où sont installés des systèmes éoliens ou photovoltaïques.

M. DIARRA rappelle que le choix de réaliser une mesure compensatoire sur ces parcelles agricoles est antérieur et indépendant des réflexions sur le site atelier. Ces réflexions ont justement pour objectif d'étudier et d'expérimenter des alternatives au retour en prairie systématique.

M. MALLARD s'interroge sur les possibilités de dépollution via le recours aux plantes sur les îles de Seine.

M. BOULARD explique que la végétation a bien disposé de 50 ans pour dépolluer les sites mais qu'il manque des informations sur les niveaux initiaux pour établir un retour d'expérience. M. MUNTONI ajoute que lors de dépollution par culture, seuls les horizons supérieurs sont concernés par les systèmes racinaires et limitent la portée des actions.

Séquence 3 : Témoignages : perspectives d'utilisation des résultats du projet REPERE

Mme la secrétaire générale ouvre la seconde séquence de la réunion en donnant la parole aux acteurs qui souhaitent s'exprimer sur leurs attentes et leurs perspectives concernant la démarche REPERE.

Intervention de M. Eric Herbet – président du GIP Seine-Aval

M. HERBET fait le constat du besoin d'une stratégie d'ensemble pour faire avancer significativement la restauration de l'estuaire de la Seine, et du besoin d'une forte implication des politiques. Le GIP Seine-Aval a joué son rôle d'acteur scientifique dédié à l'estuaire en établissant, lors de la première phase du projet, les premières grandes propositions d'orientations pour la restauration de sa fonctionnalité écologique, et, à partir de la 2^e phase, en s'organisant pour accompagner les acteurs dans le cadre de Seine-Aval 7 (2021-2027), dans le cadre de projets en cours ou en montage, avec une volonté de pouvoir fournir prochainement des indicateurs de suivi d'état de secteurs restaurés (après travaux).

M. HERBET note que la question essentielle désormais est celle du passage à l'action, car il existe encore de nombreux freins comme le montre le nombre de sites ateliers qui n'ont pu être lancés. Il convient également d'intégrer pleinement la question du changement climatique. Enfin, M. HERBET note l'intérêt de l'identification par la DREAL des synergies avec les autres plans et démarches, auxquelles il conviendrait d'ajouter la Stratégie Régionale de la Biodiversité. Il conclut en précisant que le SMGSN pourrait se révéler un levier efficace au plan stratégique pour cette démarche REPERE.

Intervention de Mme Sandrine Samson – HAROPA PORT

Mme SAMSON tient à remercier le GIP Seine-Aval et la DREAL Normandie pour tout le travail réalisé concernant ce projet REPERE, qui s'intéresse aux priorités de démarches de restauration à mener sur l'estuaire, demande de longue date d'HAROPA PORT. Les résultats sur les principales orientations écologiques confirment d'ailleurs les initiatives d'HAROPA menées dans le cadre du projet d'amélioration des accès nautiques du port de Rouen (création de la darse de Lillebonne, réalisation du trou de Seine à Sahurs).

Les orientations établies par le projet REPERE offrent au port un cadrage utile pour identifier des actions de restauration sur son grand territoire. Mais le choix des actions à mener reste encore difficile, notamment car le port se heurte malgré tout à la question complexe de la priorisation entre patrimonialité et fonctionnalité des milieux. Mme SAMSON souligne la forte plus-value du projet REPERE sur ce point, car il permet de mobiliser un large réseau d'acteurs.

Mme SAMSON précise que HAROPA PORT reste en attente des résultats des sites ateliers, afin d'obtenir des informations sur l'efficacité des solutions testées, sur le calibrage adéquat des dispositifs de suivis. Le port est également intéressé par les moyens d'évaluer les bénéfices écologiques des opérations de restauration à l'échelle de l'estuaire. D'un point de vue réglementaire, le Port apprécie les informations proposées mais souhaite que soit approfondi le travail sur l'équivalence fonctionnelle énoncée dans le cadre de la démarche ERC. L'ensemble des résultats et retours d'expérience pourrait continuer à être formalisé par des fiches et guides de bonnes pratiques. Ces attentes sont d'autant plus importantes que le port initie l'élaboration de son Schéma Directeur du Patrimoine Naturel à l'échelle des 3 directions (Le Havre, Rouen, Paris).

Mme SAMSON précise que l'estuaire étant dynamique, comme le montre le changement climatique, il convient de s'inscrire dans une démarche elle-même dynamique, considérant les trajectoires des milieux au lieu de leurs seuls états actuels. Enfin, Mme SAMSON confirme l'intérêt de HAROPA pour le projet REPERE, pour lequel il souhaite rester partie prenante.

Intervention de M. Stéphane LEMONNIER – Syndicat Mixte de Gestion de la Seine normande

M. LEMONNIER présente le périmètre, les missions et l'organisation du SMGSN, pour l'instant en statut de préfiguration et qui doit devenir de plein exercice au 1^{er} janvier 2023. M. LEMONNIER précise les différentes compétences GEMAPI qui sont déléguées ou déléguables au SMGSN par les EPCI, et indique le calendrier d'élaboration de la stratégie GEMAPI globale de la vallée de la Seine normande que le SMGSN animera à partir de 2023. Concernant la GEMA, pour définir les 6 axes stratégiques la composant, le SMGSN s'inspire et s'articule avec les démarches cadres et territoriales existantes. Cela lui permet ensuite de définir des objectifs et des orientations associées, pour lesquelles une forte synergie avec le projet REPERE a été recherchée. En termes de perspectives, le SMGSN prévoit d'élaborer des plans d'actions pour les lits mineurs et majeurs (territoires Roumois Seine et Seine Normandie Agglomération) en 2023, qui s'inspireront donc des orientations issues du projet REPERE.

M. LANGLOIS expose que 2/3 des communes de la métropole sont situées au bord de la Seine et donc concernées par les risques d'inondation, ce qui en fait un sujet majeur. M. LANGLOIS précise également que l'acculturation des populations aux risques est un enjeu pour la MRN, qui organise d'ailleurs au moment où se tient le comité de pilotage des journées « culture du risque » avec les services de l'État. Ces raisons justifient que la MRN soit le 2^{ème} financeur du SMGSN après le CD76, à hauteur d'environ 2 millions d'euros. À ce titre et plus largement pour les travaux en lien avec ces sujets, M. LANGLOIS remercie les équipes REPERE (DREAL et GIP Seine Aval) pour le travail effectué, et assure que la métropole continuera à participer activement à cette démarche.

Mme la secrétaire générale rappelle l'importance de l'animation et du partage des informations pour garantir une action d'ensemble cohérente et en synergie des différents acteurs.

Intervention de M. Yann JONCOURT – Agence de l'Eau Seine Normandie

M. JONCOURT présente les synergies entre le SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) Seine-Normandie, le programme d'intervention de l'agence et la démarche REPERE. Plusieurs orientations REPERE ont été intégrées aux préconisations du SDAGE liées à la préservation, à la restauration des estuaires et à la lutte contre les pollutions. De même, M. JONCOURT expose les relations entre les aides financières et les appels à projets de l'agence de l'eau et les orientations REPERE. À ce titre, un appel à projets « eau et biodiversité » est ouvert aux candidatures jusqu'au 30 novembre 2022.

Séquence 4 : Échanges avec la salle : expression des attentes et besoins par rapport au projet REPERE

Mme la secrétaire générale propose, au cours de cette dernière séquence, de recueillir propositions et attentes des participants qui souhaitent s'exprimer.

M. THIEBAULT souhaite faire part d'une proposition d'un projet pour envisager un nouveau site atelier : le site des tourbières de Heurteville, mis à mal par le changement climatique et sur lequel il serait possible de mener une démarche globale ambitieuse et source de retours d'expérience pour concilier biodiversité, stockage de carbone et lutte contre les inondations.

Mme GUIGNARD-MARTIN souhaiterait que la démarche REPERE puisse être élargie à l'amont de Poses.

M. BOULARD précise que le conservatoire mène actuellement des travaux pour établir un plan biodiversité sur l'Axe Seine, de Paris à l'embouchure, et relance les travaux en lien avec le dispositif Mhéo concernant l'évaluation du fonctionnement des zones humides pour les collectivités. Le CEN Normandie est donc naturellement disposé à apporter son aide pour ces réflexions au besoin.

Mme AVENAS précise que le périmètre d'intervention direct du GIP est délimité par le barrage de Poses à l'amont, mais que le besoin d'élargir la démarche REPERE en amont a été porté à l'attention du préfet M. SANJUAN, délégué interministériel au développement de la vallée de Seine, dans le cadre de réflexions préalables à un nouveau CPIER Vallée de Seine.

Mme MULLER souhaiterait savoir si les acteurs du projet REPERE ont été contactés dans le cadre du projet de banque de compensation mené actuellement sur l'estuaire de la Seine.

M. DIARRA précise que cela a été le cas lors du lancement des réflexions concernant la banque de compensation, et M. MUNTONI complète en ajoutant que les orientations REPERE par grands secteurs ont été présentées à cette occasion. Des informations sur l'avancement de ce projet seront recherchées pour être communiquées aux participants.

Mme DURECU remercie les parties prenantes de la démarche d'évoquer et d'étudier l'agriculture sur les zones humides. Elle précise que la chambre privilégie la qualité à la quantité, et qu'elle ne souhaite pas de plan de gestion supplémentaire.

Mme MULLER souhaiterait avoir des informations sur la prochaine version de la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides (MNEFZH) de l'OFB qui doit intégrer les milieux estuariens, et souhaiterait savoir s'il existe un lien avec les travaux menés dans le cadre de la démarche REPERE.

M. MUNTONI explique que des contacts ont été pris avec les auteurs de la MNEFZH pour travailler à établir des indicateurs plus précis concernant les fonctions des zones humides ; les discussions sont pour l'instant à l'arrêt.

Mme REGNOUARD propose de tenir un comité technique au 1er semestre 2023, qui sera l'occasion d'aborder plus en détail les sites ateliers en cours, leur avancement et leurs enseignements, ainsi que les nouvelles propositions éventuelles telle que celle évoquée par M. THIEBAULT précédemment, dans une logique de cohérence d'ensemble.

Elle propose que le conseil départemental prévoit une présentation de sa proposition à cette occasion. Elle indique néanmoins que si de nouvelles propositions sont intéressantes, elles ne pourront pas être multipliées à l'envi eu égard aux moyens restreints des équipes qui accompagnent les porteurs de projet.

M. MUNTONI indique qu'il sera également opportun de lancer les discussions concernant le choix entre fonctionnalité et patrimonialité.

Conclusion de séance par Madame Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture de la Seine-Maritime

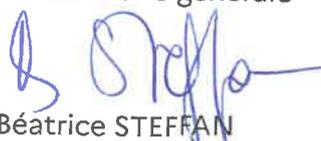
Mme la secrétaire générale note qu'il est primordial d'assurer une vision globale et une cohérence d'ensemble aux différentes actions menées dans le cadre de cette démarche REPERE. Il est également essentiel de structurer les actions en lien avec le SMGSN.

La communication sera également un point clef du projet, pour informer sur les objectifs, l'avancement et les perspectives du projet REPERE, cela en vue d'une meilleure appropriation par tous.

Mme la secrétaire générale propose qu'un comité de pilotage soit réuni au second semestre 2023.

Mme la secrétaire générale remercie les participants et clôt la réunion.

Pour le préfet et par délégation
La secrétaire générale



Béatrice STEFFAN

